



ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION -RUE AR PUSSOU-

ARRETE N° 2023-89

Le Maire de Combrit-Sainte Marine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion du souper marin et du feu d'artifice organisé à Kérobistin le 14 Juillet, il est nécessaire d'assurer la sécurité,

ARRETE

Article 1 :

A l'occasion de la fête du 14 Juillet, la Rue Ar Pussou sera fermée à la circulation du Vendredi 14 Juillet à 19h00 au Samedi 15 Juillet à 1h00.

Article 2 :

L'interdiction visée à l'article 1 n'est pas applicable aux véhicules de secours et d'intervention, aux riverains, aux organisateurs et aux services municipaux.

Article 3 :

La signalisation appropriée sera mise en place sur le site par l'organisateur.

Article 4 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-L'Abbé et le Brigadier-chef principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police Municipale
Services techniques
Comité des fêtes

Fait à Combrit, le 14 Juin 2023

Christian LOUSSOUARN

Maire de Combrit-Sainte Marine

